

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2025

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 août 2025 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présentes : la greffière et la directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 14 juillet 2025
4. RÈGLEMENT
 - 4.1. Règlement (2025)-A-78-8 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt
 - 6.2. Service de transition durable - création et nominations
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
8. URBANISME (Aucun sujet)
9. INFRASTRUCTURES
 - 9.1. Vente d'actifs municipaux - contrat
 - 9.2. Agrandissement du garage municipal - services professionnels de firmes en architecture pour études préliminaires, préparation des plans et devis et surveillance des travaux - contrat
 - 9.3. Agrandissement du garage municipal - services professionnels de firmes en ingénierie pour études préliminaires, préparation des plans et devis et surveillance des travaux - contrat
10. ENVIRONNEMENT (Aucun sujet)
11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1. Autorisation d'événements
12. INCENDIE
 - 12.1. Entente de service pour un gestionnaire de formation - autorisation de signature
13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (Aucun sujet)
14. RAPPORT
15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
16. AFFAIRES NOUVELLES

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2025

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Intervention de madame la mairesse Kimberly Meyer.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h.

Interventions de monsieur le maire Luc Brisebois et de madame la conseillère Dominique Laverdure.

CA25 08 170

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA25 08 171

3.1. Séance ordinaire du 14 juillet 2025

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 juillet 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENT

CA25 08 172

4.1. Règlement (2025)-A-78-8 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et, s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2025, monsieur le conseiller Joël Charbonneau a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2025

L'objet de ce règlement vise à :

- interdire le stationnement sur une partie de la rue de l'École et de la montée Fortier;
- ajouter une case de stationnement pour personnes handicapées sur la rue Bisson.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2025)-A-78-8 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA25 08
(5.1)**

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA25 08
(6.1)**

6.1. Liste des personnes engagées - dépôt

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2025

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service de sécurité incendie					
2025-35	Daniel Rudacovitch	Temps partiel	Pompier caserne 58, La Minerve	14 juillet 2025	
2025-35	Serge Paquin	Temps partiel	Pompier caserne 58, La Minerve	17 juillet 2025	
2025-35	Bertrand Malaquin	Temps partiel	Pompier caserne 58, La Minerve	17 juillet 2025	
2025-35	Valentine Jolly	Temps partiel	Pompier caserne 58, La Minerve	17 juillet 2025	
2025-35	Jolan Bouchard	Temps partiel	Pompier caserne 56, St-Rémi d'Amherst	17 juillet 2025	
2025-35	Martin Payette	Temps partiel	Pompier caserne 55, Mont-Blanc	17 juillet 2025	
2025-35	Léo Duchesne	Temps partiel	Pompier caserne 55, Mont-Blanc	17 juillet 2025	
2025-35	Séréna Bellocq	Temps partiel	Pompier caserne 55, Mont-Blanc	17 juillet 2025	
2025-35	Jordan Bouchard	Temps partiel	Pompier caserne 54, Lac-Supérieur	17 juillet 2025	
Service des infrastructures					
2025-36	David Malenfant	Régulier, temps complet	Mécanicien de véhicules lourds	11 août 2025	

CA25 08 173

6.2. Service de transition durable - création et nominations

CONSIDÉRANT le plan stratégique 2024-2028, qui prévoit la mise en place d'une structure dédiée au développement durable afin de concrétiser cette ambition;

CONSIDÉRANT que le développement durable vise à concilier les dimensions économique, environnementale et sociale, dans une perspective de bien-être pour les générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT que le développement économique constitue l'un des piliers du développement durable;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se doter d'un nouveau service pour soutenir sa transition vers un développement plus durable et performant;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville à améliorer sa performance globale dans l'ensemble de ses activités ainsi que leur durabilité;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

De transformer le Service de développement économique pour le Service de la transition durable dont la mission sera notamment d'intégrer les principes du

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2025

développement durable dans ses pratiques et de contribuer à l'amélioration de la performance globale de la Ville;

De procéder à la nomination de monsieur Louis-Martin Levac, à titre de directeur et de madame Christine Dugas, à titre de coordinatrice du service et de réviser leur contrat de travail en ce sens;

D'intégrer ce service à l'organigramme municipal conformément aux orientations établies par la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Dominique Laverdure.

7. GESTION FINANCIÈRE

CA25 08 174

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2025 au montant de 516 860,54 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (Aucun sujet)

9. INFRASTRUCTURES

CA25 08 175

9.1. Vente d'actifs municipaux - contrat

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin de vendre des véhicules et des accessoires municipaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à la vente des véhicules et des accessoires municipaux en acceptant l'offre du plus haut soumissionnaire et de payer au Centre d'acquisitions gouvernementales les frais de vente tel qu'indiqué ci-dessous :

Équipement	Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)	Frais CAG
Lot 1 : Camion cube Ford LCF 550 2008	Gestion JB	4 005,99 \$	10 %
Lot 2 : Tracteur 4x4 Kubota B3030 2010	Thomas Simard	13 208,00 \$	10 %
Lot 3 : Balai hydraulique PH32-08	Gestion JB	399,99 \$	10 %
Lot 4 : Balai hydraulique PH24-06	Gestion JB	402,99 \$	10 %
Lot 5 : Souffleur feuilles/débris BW 300	Yannick Benoit	586,76 \$	10 %
Lot 6 : Lame frontale pour niveleuse Caterpillar 4T-3028	René Blais Ltée.	433,00 \$	10 %
Lot 7 : Chasse neige réversible 12 pieds Tenco	Location R/T inc.	1169,00 \$	10 %
Lot 8 : Benne épandeuse abrasif TCD-12-C	René Blais Ltée.	335,00 \$	10 %
Lot 9 : Remorque fermée avec laveuse à pression 1998	Laurent Veilleux	1300,00 \$	10 %
Lot 10 : Radar remorqué 2004	Hubert Brouillette	185,88 \$	10 %

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2025

Lot 11 : Pneus d'hiver pour niveleuse AEOLUS	Pourvoirie domaine touristique La Tuque	525,00 \$	10 %
--	---	-----------	------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 08 176

9.2. Agrandissement du garage municipal - services professionnels de firmes en architecture pour études préliminaires, préparation des plans et devis et surveillance des travaux - contrat

CONSIDÉRANT que les installations actuelles du garage municipal ne répondent plus aux exigences opérationnelles du Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'agrandissement du garage municipal situé au 60, chemin de Brébeuf;

CONSIDÉRANT que des services professionnels de firmes en architectures sont nécessaires à l'élaboration de l'agrandissement du garage municipal;

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public et que le comité de sélection a établi l'évaluation des propositions pour les soumissionnaires dont l'évaluation est supérieure à 70 %, selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Pourcentage	Pointage global	Montant (taxes en sus)
Atelier SENS Architecture Fondamentale inc.	89.00	7.96	143 120 \$
PLA Architectes inc.	77.50	6.79	150 950 \$
ZED architectes inc.	85.00	4.36	251 725 \$
Bergeron Bouthillier inc.	75.00	3.36	297 200 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Atelier SENS Architecture Fondamentale inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage global, le contrat pour les services professionnels en architecture pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux, au montant de 143 120 \$, taxes en sus (projet 2025-54), payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (90,70 %) et de l'agglomération (9,30 %), conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2024-4007-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 08 177

9.3. Agrandissement du garage municipal - services professionnels de firmes en ingénierie pour études préliminaires, préparation des plans et devis et surveillance des travaux - contrat

CONSIDÉRANT que les installations actuelles du garage municipal ne répondent plus aux exigences opérationnelles du service des infrastructures;

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'agrandissement du garage municipal situé au 60 chemin de Brébeuf;

CONSIDÉRANT que des services professionnels de firmes d'ingénierie sont nécessaires à l'élaboration de l'agrandissement du garage municipal et de son stationnement;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2025

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public et que le comité de sélection a établi l'évaluation des propositions pour les soumissionnaires dont l'évaluation est supérieure à 70 %, selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Pourcentage	Pointage global	Montant (taxes en sus)
Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	71.00	5.08	189 000 \$
Martin Roy et associés inc.	72.00	4.55	213 000 \$
GBI Experts conseils inc.	79.25	4.38	237 985 \$
Bouthillette Parizeau inc.	84.50	4.13	265 000 \$
ARTELIA Canada inc.	74.50	3.58	278 000 \$
Groupe Carbonic inc.	70.50	3.56	268 600 \$
Ponton Guillot inc.	74.00	3.50	280 600 \$
DWB Consultants	79.00	2.68	388 000 \$
Blondin Fortin et Associés	68.00	-	N/A

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Parallèle 54 Expert-Conseil inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage global, le contrat pour les services professionnels en ingénierie, pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux, au montant de 189 000 \$, taxes en sus (projet 2025-54), payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (90,70 %) et de l'agglomération (9,30 %), conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2025-4007-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (Aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CA25 08 178

11.1. Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Compétition régionale	Club d'athlétisme Epsilon Mont-Tremblant	20 septembre 2025	Îlot sportif Erik Guay - terrain multisport et piste d'athlétisme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE

CA25 08 179

12.1. Entente de service pour un gestionnaire de formation - autorisation de signature

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2025

CONSIDÉRANT que le poste de gestionnaire de formation pour l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) était assumé par un représentant à la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT que celui-ci n'assume plus cette fonction depuis le 1^{er} juillet dernier;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature par le maire et le directeur du Service de sécurité incendie d'une entente de service avec la Régie du Service de Sécurité Incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR) pour la gestion des dossiers des candidats provenant du Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant désirant s'inscrire aux formations de l'ensemble des programmes offerts par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) et que les dépenses associées à cette gestion soient imputées au poste 02-221-00-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (Aucun sujet)

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CA25 08 180

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire, président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière